

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est rassemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 29/1357 :

Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux communaux à usage sportif et administratif

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick), TIONOHOUE Sabrina (par Madame FERDE Thérèse), MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan), DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°29/1357 : Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux communaux à usage sportif et administratif.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune met à disposition de certaines associations des locaux communaux situés dans l'enceinte du stade Michel Volnay pour la mise en œuvre de leurs activités.

Les conventions permettant cette mise à disposition arrivent à expiration, il s'agit ici de renouveler l'occupation des structures pour les associations suivantes :

SITES	ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUPERFICIES	VALEURS LOCATIVES / AN
STADE M. VOLNAY	JEUNESSE SPORTIVE SAINT-PIERROISE	Local n° 2 142,10 m² y/c mezzanine	22 167,60 €
		Local n° 3 69,60 m² y/c mezzanine	10 857,60 €
	SAINT PIERRE HAND BALL CLUB	Local n° 4 67,72 m² y/c mezzanine	10 564,32 €
	ECOLE DE DANSE ET DE MUSIQUE PAJANIAPPEN DE SAINT PIERRE	Local n° 9 68,48 m² y/c mezzanine	10 682,88 €

Elles prendront effet à partir du 1^{er} Octobre 2023 pour une durée de trois ans. Elles seront consenties à titre gracieux.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser le soutien de la Ville au travers d'une convention entre chaque association bénéficiaire et la Commune de Saint-Pierre, fixant les modalités de ce partenariat.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER, les conventions de mise à disposition de locaux à usage sportif et administratif au profit des associations mentionnées ci-dessus et ce à titre gratuit.
- De l'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231023-29-1357-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023